



FÉDÉRATION
DES TRAVAILLEURS
DES INDUSTRIES
DU LIVRE DU PAPIER
ET DE LA COMMUNICATION

Gascogne Papier

Rue de la papeterie 40200 Mimizan

@ : cgtgp@laposte.net

Blog : filpac.gascogne.mimizan

Le jeudi 3 novembre 2016.

**Horaires d'ouverture du bureau
de vote salle Hendaye :**

**10 heures à 14 heures et de
19 heures à 20 heures 30**

À quoi sert un syndicat ?

Certains ne diront « à rien », d'autres « à être défendu », « à se défendre ». Un syndicat n'est ni « une assurance » ni « un prestataire de services » ni « une administration ». Prévu par la Constitution, c'est d'abord un élément essentiel de toute société démocratique.

Le syndicat permet de s'unir et d'agir collectivement, son rôle est de représenter les salariés à tous les niveaux de concertation et de négociation de l'entreprise pour faire valoir des droits et aboutir à des revendications communes pour l'intérêt général.

Pour rappel : De 1944 à 1947, les militants et responsables syndicaux CGT et politiques (PCF) de la classe ouvrière ont construit le modèle social Français : Sécurité sociale, retraite par répartition, Médecine du travail, Comité d'entreprise... N'oublions pas les congés payés 2 semaines en 1936, 4 en 1969 et 5 semaines en 1981 !!!

A quoi sert le syndicat ?

Être défendu, se défendre tous ensemble...

Oui, par exemple lorsque, soutenu par l'action des travailleurs, le syndicat intervient auprès de l'employeur.

Se défendre tous ensemble. Aussi bien dans l'entreprise face au patron, à une direction, qu'à l'échelle d'une localité, branche professionnelle ou encore au plan national interprofessionnel, car en permanence les salariés sont contraints de se rassembler et d'agir de différentes façons pour faire valoir leurs droits et faire aboutir leurs revendications communes : garantie et sauvegarde de l'emploi, SMIC, revalorisation des salaires et du pouvoir d'achat.

Le syndicat ça sert à s'organiser pour se défendre, cela permet de s'unir et d'agir collectivement afin d'être efficace face au patronat et vis à vis des pouvoirs publics.

Un syndicat Comment sa marche ?

En termes simples, nous dirons que le syndicat c'est en quelque sorte une association des travailleurs actifs, retraités ou privé d'emploi. Ça fonctionne avec des syndiqués, ça fonctionne grâce à leurs cotisations, ce sont eux qui proposent, orientent, et décident de l'activité, y participent, critiquent... ce sont eux qui choisissent les responsables syndicaux à l'entreprise et aux différents niveaux de toute la CGT, par des élections démocratiques.

C'est parce qu'il y a des syndiqués, dans l'atelier, le bureau, le service ou sur le chantier que le syndicat peut fonctionner démocratiquement au sein de l'établissement.

Mais la démocratie syndicale c'est bien plus que de déléguer sa confiance à certains....

Le rôle du syndiqué

Il faut élaborer le cahier des revendications, décider des formes de soutiens, de l'action, participer à la vie syndicale, etc.

Chacun fait part de son avis, de son opinion qui peut être différents de ceux d'un autre.

On échange des différents points de vue. Chacun s'efforçant de tenir compte de l'opinion des autres, on argumente, au moment de la décision c'est celle de la majorité des syndiqués qui prévaudra...

Bien sur, personne n'est obligé d'abandonner ses idées personnelles. Cela est valable pour tout ce qui touche à la vie, au fonctionnement du syndicat...

Être syndiqué, c'est « faire quelque chose » au sein de son organisation...

Faire quoi et jusqu'où ? C'est vous-même qui déciderez. Vous serez le syndiqué que vous voudrez être personne n'en décidera à votre place...

L'important étant d'être de plus en plus actif et nombreux pour bien défendre les revendications et intervenir pour des changements profonds.

A la CGT, les grandes ou petites décisions, les orientations, les objectifs, les moyens sont décidés par les syndiqués.

Pourquoi faut-il toujours voter ?

Trop de Travailleurs, dans le passé, ont sacrifié leur vie pour obtenir le droit de vote (et trop continuent à le faire dans beaucoup de pays) pour qu'on puisse négliger l'usage de ce droit ; il suffirait, d'ailleurs, qu'il soit supprimé pour que même les abstentionnistes se rendent tout de suite compte de la différence et ne soient pas les derniers à protester; le vote fait partie de ces libertés qui semblent "naturelles", et dont on ne perçoit l'importance que si elles viennent à disparaître.

Voter, un droit, un devoir !

La CGT, c'est nous tous ensemble.

Le 3 novembre 2016 votons ensemble les listes CGT.

Horaires d'ouverture du bureau de vote salle Hendaye :

10 heures à 14 heures et de 19heures à 20heures 30

Ceux qui s'abstiennent perdent tout droit d'exprimer leur mécontentement.